

Sorties scolaires

- ENSEIGNANTS
- REGLEMENTATION



Date de mise en ligne : mercredi 9 septembre 2015

Description :

Dans le cadre de l'organisation des sorties scolaires avec nuitée, un guide d'aide est à votre disposition, il est consultable sur le site de la DSDEN 76 (rubrique Â« gestion des écoles et des établissements Â» puis Â« sorties scolaires Â»). Dans cette rubrique, vous trouverez également les documents actualisés à joindre au dossier ainsi que les notes de vigilance (posture Vigipirate - alerte attentat).

Il est impératif de transmettre des dossiers complets comportant toutes les pièces demandées en respectant les délais de transmission.

Par ailleurs, pour tout projet de sortie scolaire dans un département étranger, il est primordial de consulter la page d'information disponible sur le site internet de la DSDEN d'accueil afin de prendre connaissance des lieux des centres d'hébergement, de la liste des intervenants agréés...

Copyright © Circonscription de Dieppe Ouest - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'organisation des sorties scolaires avec nuitée, un guide d'aide est à votre disposition, il est consultable sur le site de la DSDEN 76.

Dans cette rubrique, vous trouverez également les documents actualisés à joindre au dossier ainsi que les notes de vigilance (**posture Vigipirate - alerte attentat**).

Il est impératif de transmettre des dossiers complets comportant toutes les pièces demandées en respectant les délais de transmission.

Par ailleurs, pour tout projet de sortie scolaire dans un département extérieur, il est primordial de consulter la page d'information disponible sur le site internet de la DSDEN d'accueil afin de prendre connaissance des lieux des centres d'hébergement, de la liste des intervenants agréés...

Pour les sorties ou voyages sans nuitées dans le 1er degré, il appartient toujours aux directeurs d'écoles de signaler le déplacement à l'inspecteur de la circonscription. Pour faciliter cette information systématique et en continu, pour la circonscription Dieppe Ouest, une plate-forme de déclaration est mise en ligne à partir de l'adresse suivante :

<https://w3.ac-rouen.fr/enquetetab/i...>

Conseiller pédagogique en charge du dossier : [Olivier LEDUC](#)